

ARRÊTÉ
Portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire
3ème catégorie

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PÉRONNAS

VU l'article L3321-1 du code de la santé publique,

VU la demande présentée par :

Madame: AYME-LECERF Virginie

Le mercredi 27 décembre 2023

Représentant l'association : AS Péronnas Tennis

En qualité de : Présidente

Adresse de l'association : 89 Rue de la Poste 01960 Péronnas

Nom de la manifestation : Soirée Black Tennis

Adresse de la manifestation : Club de Tennis-Zone de Loisirs Péronnas

Pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire pour la manifestation à PÉRONNAS,
Le samedi 27/01/2024 de 18h00 à 01h00.

ARRÊTE

ARTICLE I – Madame AYME-LECERF Virginie **AUTORISÉE** à ouvrir un débit de boissons temporaire à PÉRONNAS.

ARTICLE II – Cette ouverture de débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie se tiendra Club de Tennis-Zone de Loisirs Péronnas à PÉRONNAS le :

Samedi 27/01/2024 de 18h00 à 01h00

ARTICLE III : Les agents de la Police Municipale de PÉRONNAS sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Madame AYME-LECERF Virginie, 89 Rue de la Poste 01960 Péronnas.
- Messieurs les agents de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Fait à PÉRONNAS, mercredi 27 décembre 2023

Le Maire



Hélène CÉDILEAU